Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le 2 2 AVR. 2022 -

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLAN ARRONDISSEMENT DE PAU

ID: 064-216404301-20220412-22DEL31-DE

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

PRÉSENTS: M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, M. WILS, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme DARSAUT, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES: Mme FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), M. VIVES (pouvoir à M. SENSEBE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), MARQUEHOSSE (pouvoir à Mme BEUSTE), M. CONEJERO (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PICHAUREAU

22 - 31 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 - BUDGET ÉTAT SPÉCIAL SAINTE-SUZANNE

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M14.

Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement.

Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement.

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

A - Résultat de fonctionne- ment	B - Résultat d'investisse- ment	C - Restes à réaliser dépenses d'investisse- ment	D - Restes à réaliser recettes d'investisse- ment	Excédent de financement B-C+D	Affectation en réserve au 1068 couverture besoin de financement	Excédent fonctionne- ment reporté au 002	Excédent investissement reporté au 001
17 443,18 €	127 753,83 €	- 46 280,54 €		81 473,29 €	NÉANT	17 443,18 €	127 753,83 €

Après l'avis favorable du Conseil Consultatif de Sainte Suzanne, qui s'est réuni le 11 avril 2022,

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le 2 2 AVR. 2022

ID: 064-216404301-20220412-22DEL31-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour - 5 contre (Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE, DESTEIL) - 2 abstentions (MM. BERGES, LABENNE), décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- en report de fonctionnement (article 002), un excédent 17 443,18 €,
- en report d'investissement (article 001), un excédent de 127 753,83 €.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 12 avril 2022 Et tous les membres présents ont signé Pour copie conforme et certificat d'affiche.

> Le Maire d'ORTHEZ, Emmanuel HANDN

Affiché en Mairie le